

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240402-2024-DM-039A-AU
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

public - Notifié le 10/04/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,

le Rédacteur
Valérie HETUIN

Hétuin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2024-DM-039A du 02 avril 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE – Convention avec une structure culturelle – Cirquevolution – pour le spectacle « Korrol » de la Compagnie Grensgeval.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Goussainville participe au réseau Cirquevolution dont elle est adhérente,

Considérant que ce réseau est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et qu'il est soutenu par la direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant que les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun :

- De favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental,
- De reconduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique,

Considérant que pour la saison 2023/2024, le réseau a choisi de porter ensemble la diffusion du spectacle « Korrol » de la Compagnie Grensgeval,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « Korrol » pour 5 représentations :

- Le jeudi 25 avril à 10h00 et 14h00,
- Le vendredi 26 avril à 10h00 et 14h00,
- Le samedi 27 avril à 16h00,

Considérant le projet de convention,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention avec l'association Cirquevolution - Espace Germinal - 2 avenue du Mesnil - 95470 FOSSES, pour 5 représentations du spectacle « Korrol », à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 8 098€ net (non assujéti à la TVA) avec une participation de Cirquevolution à hauteur de 800.71€ net.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire,

Abdelaziz NASSIRI



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.